Une vieille affaire

COMMENT LA POLICE RETROUVA UNE SOMME DE 65.000 FRANCS VOLEE IL Y A DEUX ANS

Nous avons, en temps voulu, relaté le vol dont furent victimes, pendant l'occupation boche, les époux Ranson, habitant la rue de la Vieille-Comédie, à Lille.

On leur déroba, outre de nombreux objets de valeur, une somme de 75.000 francs.

L'enquête de la police permit de découvrir les auteurs de ce vol. Ceux-ci n'étaient autres que les époux Ecochard, demeurant rue de Lannoy, à Roubaix.

On retrouva chez eux pas mal des objets dérobés, ainsi qu'une somme de 10.000 francs.

Le mari mourut avant d'être juge. Sa femme, qui passa il y a quelques semaines devant le Tribunal correctionnel, après avoir accompli deux années de prison préventive, fut condamnée à cinq ans de prison pour le délit, et à deux années supplémentaires sur demande de la partie civile.

Le Tribunal se montra très sévère. Il déclara, en effet, que la prévention n'entrait pas en ligne de compte, et qu'au surplus, il n'y aurait pas confusion pour les deux peines prononcées.

UNE JOLIE COMBINAISON

La femme Ecochart qui complait en être quitte en tout et pour tout avec deux ans de prévention, s'était toujours gardée d'avouer que 65.000 francs de la somme dérobée se trouvaient cachés en un certain endroit parfaitement connu d'elle.

La voleuse espérait bien qu'une fois libérée, elle récupérerait le tout, et se trouverait ainsi à la tête d'une petite fortune qui lui permettrait de vivre à son aise.

Cependant, craignant que la fameuse cachette ne fût découverte, elle se décida un beau jour à confier son secret à une co-détenue, Adrienne R..., habitant à Courtrai, qui devait sous peu quitter la Maison d'Arrêt.

Il fut donc convenu entre les deux femmes, que dès sa sortie de prison, Adrienne R... irait à la cachette, qu'elle s'emparerait de son contenu, en prendrait la moitié, et en remettrait l'autre moitié à la femme Ecochard dès la libération de celle-ci.

Pour faire savoir à sa complice qu'elle avait retrouvé la cachette intacte, Adrienne R... devait se faire photographier, portant un sac à main en or, faisant partie du butin, et envoyer une épreuve de cette photographie à la femme Ecochard.

Or, la cachette fut retrouvée, et la photographie en question envoyée à la femme Ecochart.

GROSSE DECONVENUE

Survint le jugement du Tribunal correctionnel que nous reprodnisons plus haut.

La femme Ecochart fit appel.

Entre temps, elle se souvint des promesses que lui avait faites l'avocat de la partie civile si elle indiquait sa cachette. Elle se dit aussi que dans le cas où sa peine se trouverait confirmée, elle devrait tirer sept ans de prison, qu'au bout de ce temps, Adrienne R... aurait eu tout le loisir de dépenser non-seulement sa part, mais encore celle de sa complice, et ceci l'incita à dévoiler le pot-aux-roses.

Une lettre que cette femme adressa au Procureur-Général à Douai, mit la Justice au courant des faits que nous venons de relater.

Et voilà pourquoi, vendredi dernier, Adrienne R... était arrêtée chez elle, où l'on retrouvait, comme par hasard, cachée sous le plancher, une valise contenant 65.000 francs.

L'affaire en est là. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

AU PARQUET

DES FRAUDEURS

La douane a déféré hier au Parquet deux individus inculpés de fraude. Ce sont les nommés Joann Luypaert, 20 ans, journalier, à Exoerde (Belgique), arrêté à Wattrelos, trouvé en possession d'un kilo de tabac belge, et Jules Goemme, 60 ans, terrassier, domicilié à Liège, rue de La Madeleine, au moment où il passait la frontière avec des lampes électriques et des ouvrages nickelés de provenance étrangère.

ROUBAIX

Contre la République

Dans notre numéro d'hier, **Alex Will**, sous le titre « Il faut refaire le Bloc de gauche », fidèle à la politique qu'a toujours suivie notre journal, lançait un suprême appel à l'union à tous les républicains de gauche et d'extrême-gauche dans la lutte pour les sièges municipaux.

On ne savait pas encore, on ne pouvait pas croire que, dans le moment même où s'imprimait cet article, à Roubaix s'accomplissait la coalition honteuse des radicaux et des cléricaux. Des radicaux, non tout-à-fait, — c'est de certains radicaux qu'il faut dire, et plus précisément encore, de certains ex-radicaux, car ils ne méritent plus vraiment ce titre.

Oh l'on s'est bien gardé, dans cette liste, dite de « concentration républicaine » de faire figurer les gros industriels, les gros patrons. Pour détourner, le plus possible, les voix du peuple, on a pris soin de ne présenter au public que des noms choisis parmi les classes moyennes. Il n'en reste pas moins vrai qu'auprès de membres de l'Union Catholique ou de l'Œuvre St-François-Régis, il y a M. Leronge, de qui on pouvait attendre plus de loyauté, et M. Gautier. Oui, M. Gautier lui-même, M. Gautier qui, dans le parti radical, représentait naguère la fraction de gauche, M. Gautier qui, soutenant ses idées avancées, fut publiquement giffé par M. Motte. Sa toute fraîche fraternité d'armes avec les extrêmes blancs l'aurait-elle familiarisé à ce point avec la morale chrétienne que, giflé sur la joue droite, il s'empresserait de tendre la gauche ?

Qu'importe ! Les travailleurs ne se laisseront pas prendre à cette pitoyable comédie. Il faudrait peut-être en pleurer. Ils en riront.

Et nous connaissons, d'ailleurs, bien des radicaux sincères, et parmi les plus notoires, qui ne se prêteront pas à ces manœuvres.

On nous rapporte, au dernier moment, que deux candidats radicaux qui devaient faire partie de la liste, ont refusé de s'y laisser inscrire, et réserveraient toute leur action électorale contre ce qu'ils considèrent comme une trahison de leurs anciens co-doctrinaires.

AUX CHAUFFEURS D'AUTOS et TRAVAILLEURS des REGIONS LIBEREES

Camarades,

A la suite des diverses réunions que nous avons organisées dans toutes les sections des régions libérées, au sujet des conditions de travail et de salaires, il fut décidé qu'une entrevue serait demandée au ministère intéressé.

Nous vous informons qu'elle aura lieu le lundi 24 courant, et que les secrétaires des syndicats de ces professions y assisteront.

A notre retour, nous ferons des réunions dans chaque localité pour y donner les résultats de cette entrevue.

Pour les syndicats de notre région :
LOBBERT, DEVERNAY, LORTHIOIS.

LIQUIDATION des REQUISITIONS FRANÇAISES DE 1914

La commission de liquidation des réquisitions françaises siégera à la mairie de Roubaix, bâtiment central, salle des Consultations gratuites, le lundi 1er décembre, à 8 heures et demie du matin et à 14 heures, pour entendre les réclamations au sujet des réquisitions opérées par l'armée française.

Les intéressés devront être porteur de toutes pièces permettant d'établir leurs droits et être accompagnés de deux témoins susceptibles de certifier le bien fondé de leurs demandes.

COMITE LOCAL D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : eau de javel et brosses, gelée de poires, 3 fr. le kilo, bougies de toutes grosseurs, 6 fr. le kilo.

Beurre frais de Normandie, vente libre, 14,50 le kilo.

Pommes, 0,50 le kilo. — Vendredi 21 novembre : de 8 h. à 11 h., 120, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 110, jaunes et vertes.

Pommes de terre, 0,30 le kilo. — Vendredi 21 : de 8 h. à 11 h., 80, jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 70, vertes.

Les personnes des 6e secteurs, jaunes et vertes, et 7e, jaunes, sont prévenues par le journal, pourront se présenter aujourd'hui pour être servies.

ETAT-CIVIL

DE ROUBAIX DU 20 NOVEMBRE

NAISSANCES. — Marie Dillies, rue Decrême, 143. — Joseph Fourez, rue du Curoir, 19. — Georges Verynckt, rue du Tilleul, cour Gheselone, 19. — Georgette Surmont, rue de l'Ommelet, cour Bauters, 1. — André Tricot, rue Béranger, 21. — Madeleine Mullie, rue des Longues-Haies, 257. — Jules Delporte, avenue J.-Lagache, 20. — Raymonde Lepivre, rue Decrême, 157.

DECES. — Roseline Deleporte, 68 ans, rue de Lannoy, 194. — Marie Cautillon, 64 ans, rue St-André, 31. — Florimond Vanbers, 18 ans, avenue J.-Lagache, 20. — Blanche Boulanger, 46 ans, épouse Durieux, rue de Lannoy, 284 bis. — Eugène Cherruy, 71 ans, Grande-Rue, 223. — Charles Kain, 56 ans, rue Vaucanson, cour Prouvost, 2. — Georgette Stragier, 2 ans, rue de Naples, cour Ghesquières, 1. — Lucienne Hennart, 18 ans, rue Pedart, 117. — Maria Wuyts, 56 ans, avenue J.-Lagache, 20.

TOURCOING

AVIS AUX REFUGIES ET NECESSITEUX

Le Service des Secours rappelle aux intéressés (Réfugiés et Nécessiteux) que les bulletins de salaires, régulièrement signés, doivent être remis lundi, 24 novembre et mardi, 25 novembre, au Bureau de Secours, à l'Institut Social, 11, rue de Tournai.

Ordre de réception. — Lundi, numéro 1 à 10.000 ; mardi, 10.001 à la fin.

Mercredi matin, remise des Bulletins de salaires des Réfugiés.

LE TOIT D'UNE VIEILLE MAISON S'ECROULE

Mercredi, dans la matinée, la toiture d'une vieille maison, située rue du Halot, impasse Bonte, 11, s'est écroulée.

Les pompiers se sont transportés sur les lieux pour dégager le mobilier enseveli, mais ils n'ont pas eu à intervenir, le travail ayant été fait par les voisins, et les meubles ayant été remisés chez un voisin nommé Delporte.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La locataire de cette maison, Mme Catherine Stock, âgée de 67 ans, est hébergée chez des particuliers, en attendant son admission à l'Hospice.

M. le Commissaire du 4me arrondissement enquête pour connaître les causes et les responsabilités de cet accident.

LES MUTILES ET LE MAUVAIS TEMPS

La neige et la pluie rendent la circulation particulièrement dangereuse aux mutilés qui exercés encore à se servir de leurs appareils.

C'est ainsi que mercredi soir, un soldat belge, nommé Eugène Duprez, mutilé de la jambe droite, revenant de convalescence, et sortant de la gare de Tourcoing où il devait reprendre le train belge, pour Bruxelles, glissa et tomba sur le côté. Les docteurs Degherf et Vienne, après lui avoir donné leurs soins, l'ont fait admettre à l'Hôpital pour y passer la nuit. Ils ont jugé que son état n'était pas grave.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira ce soir, vendredi 21 novembre, à 17 heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Les affaires qui, entre autres, seront ou pourront être appelées au cours de cette session, sont les suivantes :

Crédits supplémentaires — Octroi (suppression) — Recette municipale (Augmentation du traitement du receveur) — Police (Traitement des commissaires, augmentation du contingent de la ville) — Plan général d'extension et d'aménagement de la Ville — Affaires diverses.

IVRESSE ET VIOLENCES

Le nommé Weyn Adolphe, âgé de 39 ans, voyageur de commerce, demeurant rue Taubin, 37, au Blanc-Seau, a été arrêté hier soir, vers neuf heures et demie, pour ivresse et violences, sur la nommée Flore Lefebvre, demeurant rue du Blanc-Seau.

MAUVAIS ETAT D'UN PONT PROVISOIRE

Le tablier du pont provisoire, jeté sur l'ancien emplacement du pont hydraulique, est en mauvais état.

Mercredi dernier, une des roues du départ attelé des sapeurs-pompiers, passant sur ce pont, s'est rompue contre les rails qui sortent en plusieurs endroits.

ETAT-CIVIL

DE TOURCOING, DU 19 NOVEMBRE

NAISSANCES. — Louis Mouton, rue Cinq-Voies, rangée Delcroix, 12. — Irène Prouvost, rue de Madrid, 10. — Marcelle Blanquart, rue Marlière, 69.

DECES. — Théodore Carlier, 72 ans, rue de Dunkerque, 229.

CRÉDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Nous croyons savoir que très prochainement le CREDIT NATIONAL, fondé par la loi du 10 octobre 1919, émettra une première série d'obligations à lots.

On connaît le double rôle de tout premier plan qu'est appelé à jouer cet organisme autonome et beaucoup plus souple que les administrations publiques. D'abord, il servira d'intermédiaire de l'État pour le paiement des indemnités et des avances qui sont dues aux sinistrés en vertu de la loi sur la réparation des dommages de guerre ; il agira ensuite comme organe de crédit, permettant de réorganiser le commerce et l'industrie des régions dévastées sur des bases nouvelles et avec des méthodes plus perfectionnées. Par exemple, la concentration de certaines industries trop disséminées et grevées de frais généraux trop lourds, absorbant ce qui devrait constituer le bénéfice.

Dans cette seconde partie de son rôle, qui n'est pas moins importante que la première, puisqu'il s'agit du développement de l'activité générale du pays, le CREDIT NATIONAL ne se bornera pas du reste à la reconstitution des régions dévastées : ses prêts au commerce et à l'industrie s'étendront bientôt à toute la France.

Empruntant par émissions successives d'obligations à long amortissement, le CREDIT NATIONAL pourra immobiliser des fonds pour des prêts allant de 3 à 10 ans : c'est dire la puissance bienfaisante qu'il peut devenir vis-à-vis du commerce et de l'industrie, et qui ne saurait être plus heureusement comparée qu'à celle qu'exerce le Crédit Foncier de France à l'égard de la propriété foncière.

Protégé par des règlements sévères, par la garantie de l'Etat et sa surveillance, par la personnalité de ses fondateurs : grandes institutions de crédit et grandes sociétés industrielles, le CREDIT NATIONAL ne pourra évidemment avoir qu'une destinée prospère, et nul doute ne peut exister sur l'accueil que recevra l'émission de ses obligations. 761.

VALENCIENNES

Un vol de 10.000 francs à la gare

LE FILS D'UN INDUSTRIEL EST ARRETE ET ECROUE

La police spéciale ne chôme pas.

De nombreux pillards de wagons sont actuellement sous les verroux.

Aujourd'hui, elle vient de mettre la main sur un individu appartenant à une famille honorable de Valenciennes, inculpé d'avoir participé à un vol de 10.000 francs.

Voici les faits :

Dans la nuit de dimanche à lundi plusieurs employés occupés aux bagages passèrent une partie de la nuit en ville.

L'un d'eux, qui était resté là, en profita pour prendre la clef d'un coffre et emporta 10.000 francs en billets de banque.

La disparition ne fut constatée que mardi matin.

La police spéciale fut saisie immédiatement d'une plainte, et M. Nonon, commissaire-spécial aidé de M. Delattre, commissaire-adjoint et des inspecteurs Hazebaert et Alcais, ouvrit une enquête.

Après de nombreuses recherches, les renseignements recueillis permirent d'identifier les coupables.

L'employé de la gare L... A..., 26 ans, auteur principal du vol est en fuite.

Son complice P... L..., 22 ans, fils d'un industriel de Valenciennes, fut arrêté et écroué.

Une perquisition opérée chez ce dernier par M. Nonon, fit découvrir une somme de 5.300 fr. et de nombreux effets et objets neufs achetés avec le produit du vol.

Interrogé, P... reconnut sa participation au vol.

Déféré au Parquet, il fut écroué après avoir subi un interrogatoire de pure forme.

Il faut espérer que l'employé de gare L... qui, lui aussi, appartient à une famille honorable, viendra sous peu se constituer prisonnier pour déterminer sa part de responsabilité.

En tout cas, un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

La Vie Ouvrière

Secrétariat Ouvrier d'Hygiène de Lille

Compte-rendu de la réunion du 31 octobre

Président : Vanrietvelde, de la coopérative l'« Union de Lille ».

Présents ou excusés : a) syndicats : Bâtiment, Maçons, Menuisiers, Métallurgie, Plombiers-Zingueurs, Presseurs en Confections, Tabacs, Textile Transports, Typographes.

b) Coopératives : Union de Lille.

c) Mutualités : Union de Lille (hommes et femmes).

I. — **Procès-verbal de la réunion du 26 septembre.** — Adopté.

II. — **Question d'organisation et d'action.** — a) Admission au sein de la Commission de délégués de groupements autres que les syndicats, coopératives, mutualités et groupes du P. S. — Conformément à une décision déjà prise avant la guerre, pourront être admis dans la Commission, avec voix délibérative, les délégués des associations constituées en vue d'assurer la défense des droits et des intérêts de leurs membres sur un des terrains d'action du S. O. H.

b) **La défense des locataires.** — En vue de la reconstitution de l'Association des locataires lillois, les camarades qui désireraient se consacrer à l'étude de la question des loyers et du logement sont invités à envoyer leurs noms à la permanence du S. O. H.

III. — **Revue de la législation et des travaux parlementaires.** — Le délégué à la permanence donne communication des différents documents officiels susceptibles d'intéresser les membres de la Commission, notamment des documents suivants :

a) **Accidents du travail.** — 1° Loi du 25 septembre 1919 étendant à l'Algérie la législation concernant la responsabilité des accidents du travail ;

2° Loi du 17 octobre 1919 décidant que les frais médicaux et pharmaceutiques seront dans tous les cas et quelle que soit l'incapacité occasionnée par l'accident à la charge du chef d'entreprise ;

3° Loi du 25 octobre 1919 étendant aux malades d'origine professionnelle la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

b) **Mutilés, veuves et orphelins de la guerre.** — 1° L'indemnité de changement de résidence aux veuves et orphelins de la guerre (décret du 23 septembre 1919) ;

2° Secours aux compagnes des militaires décédés ou disparus au cours des événements de guerre (cir. min. du 22 septembre 1919) ;

3° Attribution d'avances sur pensions aux veuves, orphelins et ascendants des militaires décédés ou disparus (décret du 20 octobre 1919) ;

4° Allocations militaires et allocations provisoires d'attente aux mutilés (décret du 23 octobre 1919) ;

5° Conditions d'indemnisation des militaires ou anciens militaires pensionnés pour tuberculose (décret du 17 octobre 1919) ;

6° Les soins médicaux aux victimes de la guerre (décret du 26 septembre 1919).

IV. — **Question à l'étude : les réparations aux victimes civiles de la guerre.** — Le camarade Verhaeghe fait un exposé détaillé de la question dans un rapport très documenté.

Dans un rapide aperçu historique, il montre l'évolution des idées et des faits. D'abord, la loi du 9 juin 1915 accordant les allocations aux familles des décédés et des prisonniers ; puis la loi du 28 avril 1916 étendant ces allocations aux blessés ou aux familles des blessés ; puis la loi du 28 juin 1918 doublant le taux de l'allocation ; puis la circulaire ministérielle du 28 août 1919 accordant certaines allocations aux victimes âgées de moins de 18 ans.

Mais sur ce terrain, la solidarité nationale ne pouvait pas se contenter de se manifester par des mesures d'assistance.

L'affirmation du droit à la réparation s'imposait. Ce droit fut proclamé par l'article 66 de la loi sur les dommages de guerre et défini par la loi du 24 juin 1919 (modifiée par la loi du 20 octobre 1919).

Toutefois, cette loi n'a pas encore reçu son application. Seules, les mesures d'assistance existant actuellement. Et une loi du 30 septembre 1919 les maintient jusqu'au jour où les intéressés pourront bénéficier de la réparation due conformément à la loi du 24 juin 1919.

En quoi consiste cette assistance ?

Le camarade Verhaeghe examine successivement les différentes questions qui se posent à ce sujet : 1. les personnes ayant droit à l'assistance ; 2. les conditions à remplir pour en bénéficier ; 3. la nature de l'assistance ; 4. sa durée ; 5. les personnes non admises à l'assistance ; 6. la procédure à suivre pour en obtenir le bénéfice.

Puis il analyse la loi de réparation du 24 juin 1919, qui n'est autre chose, sauf certains points particuliers, que l'extension aux victimes civiles de la guerre, du bénéfice de la législation sur les pensions militaires (loi du 31 mars 1919).

Après un échange de vues sur les différentes questions soulevées par la « Revue de la Législation » et par le rapport du camarade Verhaeghe sur les « Réparations aux victimes civiles de la guerre », les délégués présents formulent le souhait que les travaux du S. O. H. puissent être publiés dans les journaux lus par la classe ouvrière.

Le délégué à la permanence :
Dr D. VERHAEGHE.

Industrie du vêtement

LES SALAIRES MINIMA DES OUVRIERES A DOMICILE

La préfecture nous communique le tarif ci-dessous fixant les salaires minima applicables, dans le département du Nord, aux ouvrières travaillant à domicile, dans les principales industries du vêtement.

Ces salaires s'entendent pour un travail effectif de huit heures :

Confection pour hommes. — Mécaniciennes : grandes pièces (veston, pardessus, jaquette, manteau), 10,25 ; gilets, 9,25 ; pantalons, 9,25 ; culottes (cheval), 11,00.

Coutil, toile ; vestons, gilets, pantalons : travail ordinaire, 8,00 ; id., poches coupées, 10,00 ; id., tussor blanc, 12,00.

Vêtement de travail. — Blouse, 10,00 ; salopette, 8,00.

Articles de chasse (drap ou coutil) : grande pièce, travail ordinaire, 10,00 ; grande pièce, avec empiècement, 12,00.

Touriste, sports, assimilés à la chasse : parpoussière hommes et dames, assimilé au veston coutil, 8,00, 10,00 et 12,00 ; finisseuses : pantalon drap, 8,00 ; culottes, 9,00.

Articles militaires et démobilisés. — Mécaniciennes : pantalon, vareuse, culotte, 8,00 ; finisseuses et prépareuses, 6,50 ; couseuses de boutons, le cent, 0,75.

NOTA. — Dans la confection militaire, le salaire est en réalité pour une journée de dix heures :

Pantalon-culotte, 10,00 ; pantalon, 10,75 ; vareuse, 10,00 ; finisseuses et prépareuses, 8,00.

Confection pour enfants. — (Blouse et culotte) : drap et coutil : 1. travail ordinaire, 8,00 ; 2. poches coupées, 10,00 ; 3 tissus fantaisie, 12,00 ;

Confection pour dames. — Mécaniciennes : jupon, 7,50 ; corsage (travail ordinaire), 6,50 ; tablier tous genre, 6,50 ; combinaisons, 10,00.

Lingerie (pas réorganisée encore). — Mécaniciennes : chemise, pantalon, cache-corset, etc., 5,00.

Lingerie militaire (pas réorganisée). — Chemise, 7,80 ; serviette, 6,00.

Pour extrait conforme :
Le secrétaire général délégué,
Jacques REGNIER.

A ROUBAIX

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Les ouvriers carrossiers, charrons de Roubaix-Tourcoing sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 22 courant, à 6 heures, à la Bourse du Travail de Roubaix, 78, boulevard de Belfort.

Ordre du jour : Les salaires.

La carte confédérale à jour des cotisations sera exigée à l'entrée.

Les ouvriers chauffeurs-conducteurs de machines à vapeur sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu dimanche à 9 h. 30 du matin.

Ordre du jour : Convention.

La carte confédérale, à jour des cotisations, sera exigée à l'entrée de la salle.

A LILLE

Syndicat des transports

AUX TRAVAILLEURS DES REGIONS LIBEREES CHAUFFEURS D'AUTOS, MECANICIENS, MANŒUVRES.

Camarades,

Comme suite aux diverses réunions que nous avons eues dans toutes les sections des Régions Libérées, au sujet des conditions de travail et de salaires, où il fut décidé qu'une entrevue serait demandée au Ministère, nous vous informons que cette entrevue aura lieu lundi, 24 novembre 1919. Les secrétaires des Syndicats intéressés y assisteront.

A notre retour, nous ferons de grandes réunions générales dans chaque localité pour vous donner les résultats de cette entrevue.

Pour les Syndicats :

H. Lobert, de Lille ; **Lorthiois E.**, de Roubaix, pour les Transports. — **Devernay Th.**, pour la Métallurgie.

SYNDICAT DES TRANSPORTS. — Le Conseil syndical informe les camarades qui ont déposé leur carte confédérale au trésorier par suite de la grève du Bâtiment, de passer chez lui pour toucher une indemnité.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

DANS LA BOULANGERIE

Les patrons boulangers se sont réunis mercredi soir en assemblée générale au siège de leur syndicat, sous la présidence de M. Dubreucq.

Au cours de cette réunion, la question du repos hebdomadaire a été envisagée.

La majorité de l'assemblée a semblé favorable à la suppression du travail du dimanche.

Cette question sera d'ailleurs examinée prochainement en commission mixte chez M. l'Inspecteur du travail.

SYNDICAT DES REMPAILLEURS DE CHAISES. — Les rempailleurs de chaises réunis au nombre d'une vingtaine, le 16 novembre, chez Delgrange, rue de Mazagran, 2, ont jeté les bases d'un Syndicat.

Au cours de cette réunion, les nouveaux syndiqué sont décidé de porter le prix du rempaillage des chaises aux taux suivants :

Rempaillage paille blanche, 6 fr. 50 — Rempaillage paille blanche et noire, 7 fr.

Une nouvelle réunion aura lieu le dimanche 23 novembre, à quatre heures après-midi, au même local. Les caneurs et rempailleurs qui n'ont pu assister à la première réunion se feront un devoir d'y venir.

Pour la Commission provisoire :
Victor GARNOTEL.

:: Convocations ::

SYNDICAT DU BATIMENT

Sections des serruriers, forgerons en bâtiment et tolliers

Réunion, à 6 heures 30, vendredi 21 courant, au siège, à l'Univers, 58, rue Boucher de Perthe. Présence indispensable.

Le secrétaire : DUPREZ.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS (28, rue de Fives). — **Dans la quincaillerie.** — Les camarades de la quincaillerie sont instamment priés de venir nombreux au siège du syndicat dimanche, à 9 heures 1/2 précises, pour communication importante.

Présence des délégués de Roubaix-Tourcoing.

Le Secrétaire général : A. RAUX.

Commission administrative. — Les membres de la commission administrative du syndicat sont convoqués pour 10 h. 1/2, au siège.

A. RAUX.

UNION DES SYNDICATS DE L'ALIMENTATION. — Les secrétaires et délégués des Syndicats de l'Alimentation sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 23 novembre, à 10 h. du matin, rue de Paris, 98.

Ordre du jour. — Organisation de la conférence des représentants des Syndicats de l'Alimentation de la 1re région qui comprend le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Propagande à faire pour le meeting du 7 décembre.

Le secrétaire : **G. Valecamps.**

ASSOCIATION AMICALE DES DOUBLEURS EN CONFECTION DE LILLE ET ENVIRONS. — Vendredi, 21 novembre, à 6 heures et demie du soir, assemblée générale au siège de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis.

Ordre du jour très important. Présence indispensable. **La Commission.**

SYNDICAT DES TONNELIERS ET PARTIES SIMILAIRES DE LILLE ET ENVIRONS

Une assemblée générale des ouvriers tonneliers aura lieu le dimanche 23 novembre, à 2 h. 30 précises de l'après-midi, chez Bondues, rue de la Clef, 32.

Ordre du jour : Situation financière et contrôle. — Renouvellement de la Commission.

Vu l'importance de l'ordre du jour la carte confédérale à jour sera exigée à l'entrée.

La présence de tous est indispensable.

Les percepteurs munis de timbres se feront un devoir d'être présents pour faciliter le contrôle.

Pour le Syndicat et par ordre : LE SECRETAIRE.

SYNDICAT DE LA CHAPELLERIE ET CASQUETTERIE DE LILLE ET ENVIRONS

Réunion générale lundi 24 novembre, à 6 h. 30, au siège, 186, rue de Paris, petite salle de la Bourse du Travail.

SECTION DE LA CHAPELLERIE

Nomination d'un délégué.

SECTION DE LA CASQUETTERIE

Présentation du nouveau barème.

PARTI SOCIALISTE

A LYS-LEZ-LANNOY

CONFERENCE PUBLIQUE. — Jeudi, 27 novembre, à 6 heures du soir, grande conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Hentgès, maire d'Hellemmes, et Salengro, membre du Comité fédéral.

Ordre du jour. — Les Elections municipales.

A LILLE

CONVOCATION

Les camarades MOITHY, GIRARDIN, DUJARDIN et BARDOU sont priés de se rendre, ce soir, à 16 heures, au bureau de Ch. Saint-Venant, 186 bis, rue de Paris.

***

Nous rappelons aux membres des sections du P. S. Lille, Lambersart, Saint-André, Marquette, Wambrechies, La Madeleine, Mons-en-Barœul, Lezannes, Hellemmes, Ronchin, Fâches-Thumesnil, qu'ils doivent se réunir dans leurs sections respectives, samedi 22, pour procéder au vote en prévision du choix des candidats pour les élections cantonales. Des bulletins sont aux sièges.

Pour Lille, le vote a lieu dans les comités, sous la présidence habituelle du délégué, sauf pour le bureau d'Esquermes, qui sera présidé par Ragheboom.

Les votes exprimés devront être retournés pour dimanche, 23, à 8 heures du matin, 147, rue d'Arras.

POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les camarades disponibles appartenant à la section lilloise du Parti Socialiste sont priés de se présenter, à partir de jeudi soir dans les comités suivants, en prévision du travail électoral à effectuer pour les élections municipales :

Paul-Bert, Rassel, Crépin, Moulins-Lille, St-Sauveur, Justice, Arcole, Iéna, Vieux-Lille et **chez SAINT-VENANT.**

COMITE DE LA JUSTICE

Tous les membres sont invités à venir le samedi 22 novembre, de 7 à 9 heures du soir, prendre part au vote pour le choix des candidats aux élections cantonales.

Les camarades qui sont libres le soir, sont invités à passer par le Comité pour assurer le travail électoral.

Le Secrétaire :
Ch. COUSSEMENT.

COMITES DE SAINT-SAUVEUR REUNIS. — Tous les membres adhérents à la Section Lilloise et demeurant dans la périphérie de la porte de Tournai — rue de Tournai, Faidherbe, square Morisson, rue de l'Hôpital Militaire, place Richebé, Jeanne Maillotte, Jacquart, boulevard de la Liberté, boulevard Louis XIV, boulevard du Maréchal Vaillant — et tout le quartier Saint-Sauveur en général, sont priés de se présenter au siège du Comité Liebneckt, 49, rue de Poids, Estaminet de Versailles, samedi 22 courant, à sept heures précises du soir, pour voter pour les candidats aux élections cantonales prochaines, et prendre s'il y a lieu les dispositions nécessaires pour le travail électoral.

Le secrétaire : D. BATAILLE.

P.-S. — Les membres du Parti sont avisés que le vote n'a lieu que samedi 22, le dépouillement devant se faire le 23 au matin, à l'Union de Lille.

COMITE JEAN-JAURES A St-MAURICE. — Tous les membres du Comité sont priés d'assister à l'assemblée samedi 22 novembre, à sept heures du soir, chez Leplat, 237, rue du Faubourg de Roubaix, près du Dépôt des Tramways.

Ordre du jour : Elections cantonales et municipales.

La présence de tous est indispensable.

A SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Pour la section, assemblée générale, samedi 22 novembre 1919, à 7 heures du soir, au siège, 5, rue de Lille. Ordre du jour : Désignation des candidats pour le Conseil général et Conseil d'Arrondissement.

Présence indispensable.

Le Secrétaire :
Gustave FASQUEL

CONFERENCE PUBLIQUE

Aux Incurables de Saint-André, aux républicains de la commune, dimanche, 23 novembre, à 3 heures, quartier du Bel-Air (angle des rues de Menin et Lambersart), conférence publique et contradictoire, organisée par la section socialiste de Saint-André. Orateur : BRODEL.

Nous espérons que tous les républicains auront à cœur de venir affirmer par leur présence leur volonté d'en finir avec la municipalité réactionnaire de Saint-André.

A LA MADELEINE

LISTE DES CANDIDATS SOCIALISTES

POUILLE Edouard, ouvrier aux tabacs. — HÉ Raymond, ouvrier aux tabacs. — DESQUIENS César, employé. — LEBRETON Edouard, horloger. — DHOOSSCHE Henri, garçon brasseur. — SUBDIAU Marcel, vitrier. — BODIN Marcel, chauffeur d'auto. — ROUSSEAUX Fernand, confectionneur. — FOURNIER Emmanuel, ouvrier peintre. — DUMONT Delphin, journalier. — DELFOSSE Louis, commerçant. — GOBLET Louis, retraité. — LALOYAUX Siméon, menuisier. — DELABRE Jules, ouvrier aux tabacs. — DELPLANQUE Désiré, commerçant. — PONCHAUT Anatole, maçon. — HIDOCQ Louis, mécanicien. — PLATEUW Charles, commerçant. — VANDENBERGHE Jérôme, tisserand. — COERETTE Julien, cordonnier. — LECHEVIN François, journalier. — EGGERMONT Charles, marchand de journaux. — VANALDEWEYRELDE Achille, ouvrier des P. T. T. — LIEPPE Alexandre, ouvrier d'abattoir. — LUSSE Paul, commerçant. — GEERS Charles-Pierre, métallurgiste. — DESCHAMPS Théodore, camionneur.

CONCERT-CONFERENCE. — Dimanche 23 novembre, à 5 heures du soir, au siège, à « Turin », 36, rue de Lille, concert-conférence avec le concours d'artistes distingués ; entre la première et la deuxième partie du concert, causeries par le citoyen DELORY, député, et E. LEBRETON, candidat, qui traiteront des élections municipales.

A MARQUETTE

CONFERENCE PUBLIQUE

Dimanche prochain, 23 novembre, à 2 heures et demie de l'après-midi, aura lieu, à la Croix de l'Abbaye (quartier de l'Abbaye), une grande réunion publique et contradictoire, sous la présidence du camarade Duhamel (amputé des deux jambes), avec le concours assuré des citoyens Roger SALENGRO, publiciste, et Louis BOUDERE, de Marcq-en-Barœul.

Ordre du jour : compte rendu des élections législatives, les élections municipales, présentation des candidats du Parti ouvrier et socialiste aux élections municipales.

Nos adversaires sont invités pour la contradiction, ainsi que M. Lernould.

La section de Marquette a l'honneur d'informer M. Lernould, conseiller municipal sortant, qu'elle a reçu ses deux lettres envoyées au « Réveil Social » et que satisfaction lui sera donnée dans notre numéro de dimanche prochain.

A l'avenir, prière d'adresser la correspondance pour Marquette au secrétaire de la section.

A HELLEMMES

LA DEFAITE DE BAZILE

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose », telle est la devise de Basile, telle est la base de la campagne ignoble menée par quelques indésirables de la classe ouvrière à la solde des partis de réaction, contre la municipalité d'Hellemmes et en particulier contre notre camarade Hentgès, maire de la commune.

Les électeurs ont répondu, dimanche dernier, comme il convenait à ces perfides procédés.

Qu'on en juge : socialistes, 1.580 voix (moyenne), soit 59,25 % ; radicaux, 685 voix (moyenne), soit 25,69 % ; réactionnaires, 383 voix (moyenne), soit 14,36 % ; royalistes, une voix.

Cette éclatante victoire sera complétée le dimanche 30 novembre prochain par la déroute définitive de nos calomniateurs, à quel parti qu'ils appartiennent.

Vive Hellemmes Socialiste !

Liste des candidats :

HENTGES Joseph, maire sortant ; DELORME Aimé, adjoint sortant ; DELCROIX Jean, conseiller sortant ; LEROY Henri, conseiller sortant ; MAYER Emile, conseiller sortant ; PREVOST René, conseiller sortant ; TIBER Henri, conseiller sortant ; BAILLEUX Gustave, tourneur ; BEHOMEZ Auguste, zingueur ; BOUQUET Albert, imprimeur ; BRULIN Edouard, entrepreneur, mutilé de guerre ; CASTELIN Désiré, mécanicien retraité ; CATTIEUW Romain, employé ; DEPLANQUE Albert, employé ; FLECY Gustave, employé ; FOCHEUX Arthur, peintre ; GAECHTER Léon, chaudronnier ; GALLOIS Louis, fileur ; LECENNE Maurice, métallurgiste ; LETEUNEZ Bruno, retraité ; LIMOSIN Emile, peigneur de lin ; MUYLLAERT Vital, paqueteur ; RONCHIN Henri, forgeron ; SELOSSE Fernand, mécanicien ; THERBY Désiré, ancien conseiller ; TILLIER Carolus, frappeur ; VANPOPERINGHE Lucien, chef de comptabilité à la Trésorerie générale.

A LOMME

REUNION DE LA COMMISSION. — Aujourd'hui vendredi, 21 novembre, à 7 heures du soir, réunion de la commission administrative, à La Liberté, ainsi que de tous les candidats aux élections municipales. Très urgent.

Le secrétaire : **E. Dersuse.**

AVIS. — On demande candidats pour bloc enfariné. Bonnes références indispensables. S'adresser à M. Masse-Pollet, brasseur et républicain à la Fleur-de-L